



MAIRIE
DE
LA BAZOUGE DU DÉSERT
35420

**APPEL A CANDIDATURE
MISE EN LOCATION-GERANCE
D'UN BAR-RESTAURANT-RELAIS
POSTE
SUR LA COMMUNE DE
LA BAZOUGE DU DESERT**

Appel à candidature p. 2

Dossier de candidature p. 3 à 7

APPEL A CANDIDATURE MISE EN LOCATION-GERANCE D'UN BAR-RESTAURANT-RELAIS POSTE

Identification de l'organisme demandeur : la commune de La Bazouge du Désert, représentée par Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Objet : Propriétaire des murs et d'un fonds de commerce de proximité bar, restaurant, relais poste, la commune de la Bazouge du Désert souhaite confier l'exploitation de celui-ci à un professionnel et lance ainsi un appel à candidature pour l'exploitation en location-gérance du fonds de commerce.

Reprise de la location gérance dès que possible

Modalités d'attribution :

Le candidat sélectionné sera choisi sur la base de divers éléments ci-après décrits et notamment sur la partie restauration, compétences et expériences du candidat, variété des produits et des prestations, moyens humains et économiques, période d'ouverture jours et horaires.

Retrait du dossier de candidature :

Le dossier de candidature en version papier est à retirer sur demande à la Mairie de La Bazouge du Désert.

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13h30 à 17h15

Mardi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13h30 à 17h15

Mercredi : 8 h 30 à 12 h 00

Jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13h30 à 17h15

Samedi : 9 h 30 à 12 h 00

Tél : 02.99.97.37.49

Le dossier est disponible par voie électronique sur demande :

Contact : mairie.bazougedudesert@orange.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE MISE EN LOCATION-GERANCE D'UN BAR-RESTAURANT-RELAIS POSTE

SOMMAIRE :

1. Présentation de la Commune
2. Localisation- spécificités du commerce
3. Objectifs du porteur de projet
4. Conditions d'exploitation, cadre juridique
5. Constitution du dossier de candidature
6. Remise du dossier de déclaration de candidature /
admissibilité / attribution

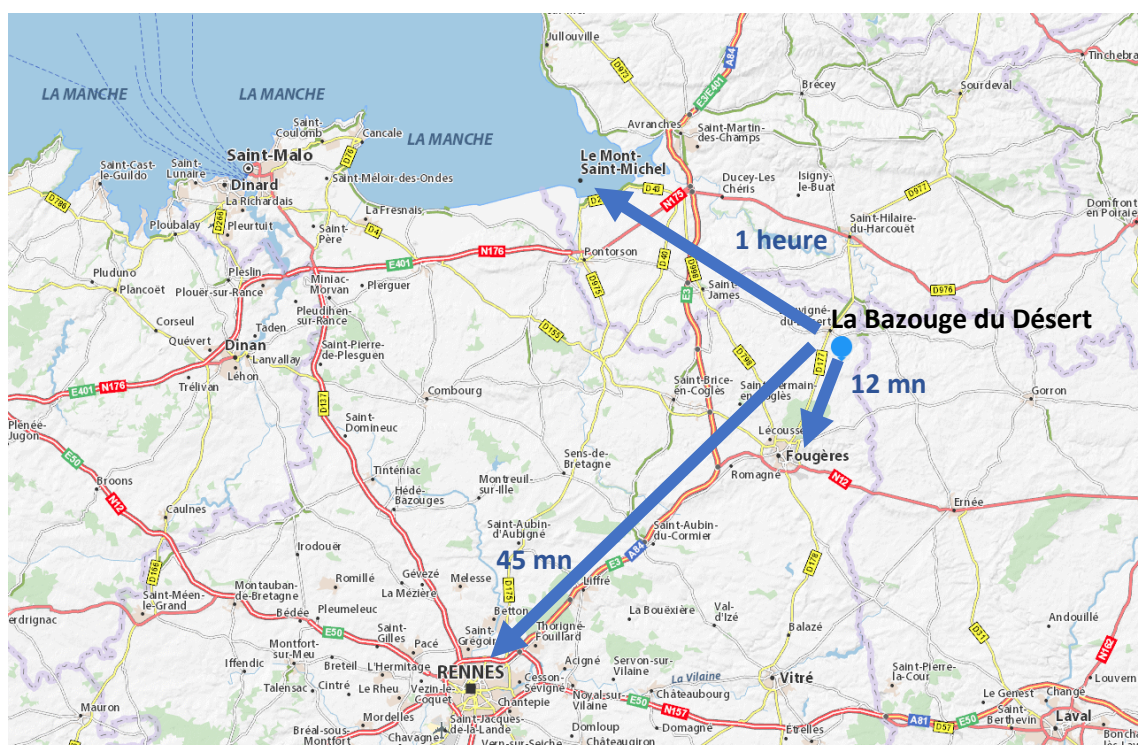
1. Présentation de la commune

La Bazouge Du Désert, commune rurale de 1 130 habitants, est située à l'extrême nord Est du département d'Ille-et-Vilaine.

La Commune bénéficie d'un cadre verdoyant et d'une situation géographique privilégiée.

2. Localisation et spécificités du commerce

Situation géographique de La Bazouge du Désert :



Bordé par la Mayenne, la forêt de Fougères et le bois de Monthorin, le territoire de la commune de La Bazouge du Désert est constitué d'un paysage assez vallonné encore bien boisé. Située à 11 kms de Fougères, trois routes départementales la traversent et le bourg installé en son centre surplombe la campagne.

Situation géographique du commerce :

Le commerce, sous l'enseigne Restaurant « Le P'tit Breizh » est situé en plein centre-bourg, le long de la RD 109, face à l'église. Le commerce est situé près d'un parking et une future boulangerie ouvrira ses portes en 2020 à proximité du restaurant, de l'école et du centre de loisirs.

Emplacement du commerce :



Salle principale



Cour intérieure avec la 2^{ème} salle du restaurant



Bar

3. Les objectifs du porteur de projet

La commune souhaite sélectionner un locataire-gérant qui présentera un projet répondant aux critères suivants :

- Il privilégiera les produits de territoire locaux et les circuits courts.
- Il renforcera l'animation en centre-bourg : le commerce sera largement ouvert, avec des horaires en lien avec le territoire et ses habitants. Il sera primordial de dispenser un service de qualité et de la bonne humeur à l'ensemble de la clientèle. Il s'efforcera de maintenir un environnement propre et attrayant où le client se sentira à l'aise pour se restaurer.
- Des connaissances en comptabilité et toute matière utile à la gestion de ce type d'établissement sont indispensables.

4. Conditions d'exploitation, cadre juridique

Le locataire-gérant devra accomplir les formalités administratives pour l'ouverture au public et les formations obligatoires (débits de boisson et HACCP).

Il est possible de se faire accompagner par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille et Vilaine. Il devra disposer d'un apport personnel minimum afin d'assurer une partie du financement du fonds de roulement.

Modalité d'occupation :

Le locataire-gérant devra s'acquitter d'un loyer mensuel de 300 € HT pour le commerce et 275 € non assujetti à la TVA pour le logement à l'étage. Les conditions de location seront définies par un bail commercial.

5. Constitution du dossier de candidature

Chaque candidat intéressé devra constituer un dossier de candidature composé :

• D'une note de présentation du projet d'exploitation comprenant :

- Les motivations du candidat pour son projet professionnel,
- Un descriptif du projet d'exploitation : une description de l'offre de produits et des prestations, prix pratiqués, moyens humains,
- Le CV du candidat, développant notamment l'historique des activités de même type exercées,
- Un plan de financement initial et des éléments prévisionnels,
- Un planning d'organisation comprenant notamment les plages d'ouverture sur une semaine (amplitudes horaires, jours d'ouvertures...),
- Une attestation bancaire de solvabilité.
- Un extrait de casier judiciaire,

La transmission de la note de présentation est obligatoire pour l'étude de la recevabilité des candidats, à défaut la candidature sera rejetée.

• De pièces administratives :

- Copie de la carte nationale d'identité,

- o Copie des diplômes qualifiant pour la restauration,
- o Le cas échéant, un extrait de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis) et le dernier bilan avec les liasses fiscales.

6. Remise du dossier de déclaration de candidature

- Remise du dossier

Les dossiers de candidature devront être envoyés ou déposés à la Mairie de LA BAZOUGE DU DESERT au plus tard le **mardi 30 juin à 12 heures**, cachet de la poste faisant foi, à :

Mairie de LA BAZOUGE DU DESERT
11 Rue Chanoine Hélesbeux
35420 LA BAZOUGE DU DESERT

Les offres par voie électronique sont admises, mais le demandeur devra s'assurer de l'arrivée de son mail en temps et heure. Contact : mairie.bazougedudesert@orange.fr

- Admissibilité :

Sera admissible tout candidat souhaitant exploiter un fonds de commerce en location-gérance.

Néanmoins, il est attendu des candidats une expérience certaine en matière de restauration. L'admission à l'exploitation d'un restaurant n'est pas soumise à condition de diplôme, mais les candidats ayant obtenu au minimum un CAP cuisinier seront plus susceptibles d'être choisis en vue de la location-gérance.

En tout état de cause, la Commune de La Bazouge du Désert se réserve le droit de rejeter toute candidature qui ne répondrait pas aux règles d'admissibilité prescrites.

- Attribution

Les dossiers de déclaration de candidature feront l'objet d'un examen approfondi en stricte confidentialité par la commune et ne seront pas communicables aux tiers ni aux concurrents.

Un avis sur chaque dossier sera émis en tenant compte :

- o Du profil / expérience / compétence du candidat,
- o De la qualité du projet / concept d'exploitation / équilibre économique,
- o De la variété des produits proposés et des prix pratiqués,
- o Des moyens humains.

Outre ces capacités, l'originalité de l'offre (notamment de la partie restauration), l'intégration dans le tissu économique, les horaires d'ouvertures (en association avec la vie locale) feront partie des critères de sélection des candidats.

Les candidats sélectionnés seront invités à présenter leur dossier devant les responsables de la commune et les autres personnes associées.

A l'issue de ces entretiens, le jury se prononcera sur le choix définitif du candidat. La commune de La Bazouge du Désert restera souveraine, en toute circonstance, pour désigner le choix du locataire-gérant.

Pour les candidats non retenus à l'issue de la procédure de sélection, un courrier leur sera notifié, dès que la commune aura arrêté son choix.